

LA VIE BRUAYSIENNE

HORS SÉRIE - SPÉCIAL BUDGET

MAI 2017



BUDGET 2016/2017



Bruaysiennes, Bruaysiens,

Comme chaque année depuis notre élection, voici le nouveau Hors-Série Budget de la Vie Bruaysienne. Une nouvelle fois, nous avons souhaité vous informer de la santé financière de notre commune en toute transparence, comme nous nous y étions engagés.

Début 2017 nous avons rendu un rapport sur ce que nous avons mis en place suite au contrôle de la **Chambre Régionale des Comptes (CRC)**. La majorité des remarques relevées par la CRC, pour les exercices de 2009 à 2013, est aujourd'hui corrigée. Quelques points de ce rapport vous sont donnés en information dans ce hors-série. Une version complète de ce rapport est disponible sur le site web de la ville.

Nous sommes déjà à la troisième année de mandat et les efforts que nous avons tous faits, nous permettent aujourd'hui d'avoir une vraie marge de manœuvre. Assainir les finances de la ville a été une première étape qui nous a pris deux ans, mais aujourd'hui nous pouvons mettre en place nos projets (routes, sécurité, vidéo protection supplémentaire, cadre de vie, culture, loisirs ...). Vous trouverez le programme d'investissement en fin de guide, pour cette année et celles à venir.

Comme nous nous y étions engagés dans notre programme et pour la troisième année consécutive, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition. Cela malgré un contexte économique difficile avec des baisses de dotations d'état. Une gestion rigoureuse qui nous a permis en 2016 et 2017 de créer de nouveaux services et de réaliser de nombreux travaux. Votre journal municipal, notre site web ou la page Facebook de la ville en font écho régulièrement.

Toutes les informations et tableaux sont extraits du **ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire)** et du Budget présentés aux conseils municipaux de février et mars 2017. Vous pouvez aussi en prendre connaissance dans les procès-verbaux disponibles aussi en ligne sur le site de la ville.

Je vous laisse vous informer de tout cela et notre équipe reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et remarques.

Sylvia Duhamel



● RAPPORT SUITE AUX OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES 30 MARS 2017



Le rapport complet est disponible sur le site web de la ville :

- rubrique « Conseil Municipal » - « Procès-Verbaux » - « Conseil Municipal 30/03 »
-ou en suivant ce lien :

<https://www.bruaysurescaut.fr/1-conseil-municipal-2017.html>

▷ CADRE DE PRÉSENTATION DE CE RAPPORT

Ouverture au 15 janvier 2015 de la procédure d'examen de la gestion pour les exercices 2009 et suivants. Présentation des observations définitives au Conseil Municipal du 25 février 2016

Art L243-7 du CJF « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Voici les actions mises en place par la municipalité pour répondre aux demandes et remarques de la **C.R.C.** Rapport suite aux observations présentées au Conseil Municipal du 30 mars 2017.

▷ LA GESTION DES FINANCES COMMUNALES

Les différentes actions mises en place au niveau de la sécurité juridique :

- Les décisions permettant de légaliser les contrats signés par le Maire en vertu de la délégation du conseil.
- Un règlement des marchés publics.
- Un guide des procédures budgétaires et comptables.
- La vérification des seuils des marchés et la mise en place des procédures de marchés publics en fonction des dépenses. Par exemple le marché des copieurs passé en toute illégalité qui nous amène aujourd'hui en contentieux.
- La création d'un service marchés publics avec un suivi des assurances et de toutes les dépenses de la commune visant à mutualiser les achats entre les services.

Les actions mises en place sur l'assainissement des finances :

- La renégociation des emprunts et l'étalement de la dette visant à redonner de la marge de manœuvre à la commune.
- L'analyse fine des plus gros postes de dépenses de la commune avec un travail de définition du besoin et la renégociation des contrats en découlant (ex : assurance, copieurs, téléphonie...).
- La révision des tarifs communaux en fonction du coût du service public.
- L'analyse de chaque dépense de fonctionnement afin de limiter les coûts.
- L'arrêt des investissements durant une année.
- La valorisation des travaux réalisés en régie pour la reprise du FCTVA.
- L'étalement des dépenses afin de ne plus utiliser la ligne de trésorerie, ce qui génère une économie de 30 000 € d'intérêts par an.
- Le compte courant de la Mairie n'est plus à découvert, ce qui fait une autre économie importante !

La commune s'est inscrite dans une dynamique de redressement qui porte ses fruits aujourd'hui, le compte administratif de la commune pour 2016 présentant un résultat excédentaire de clôture de 2 878 620 €



Les rappels à la réglementation de la chambre régionale des comptes :

1^{er} Constat de La CRC sur le rapport de 2016 :

- Surestimation des restes à réaliser en investissement pour l'année 2013. Exemple : 546 366 € de produits de cession inscrits au budget sans justificatif = recettes fictives.
- Transfert en section de fonctionnement des sommes de 150 000 € en 2009, 200 000 € en 2010 et 140 000 € en 2012 au titre du FCTVA permettaient une augmentation artificielle du résultat de fonctionnement. Ainsi, le résultat de 2009, affiché à 108 952 € est en réalité négatif si l'on neutralise le transfert de la somme de 150 000 €.

Cela est considéré comme de la cavalerie budgétaire, en raison de ces mauvaises gestions. Ces pratiques étant antérieures à l'arrivée de la nouvelle majorité, elles n'existent plus aujourd'hui.

2^{ème} Constat : Dépassement des délais de paiement aux entreprises

- Les délais passent de 186 jours en 2014 à 17,5 jours en 2016.
- Par sondage effectué sur l'année 2010, la chambre a relevé une dizaine de dépassement des délais allant parfois jusqu'à 186 jours, le délai réglementaire était alors de 45 jours.

La commune, ayant fait un effort conséquent de redressement de ses comptes, respecte les délais de paiement réglementaires. C'est un travail quotidien de suivi des élus pour éviter que ces situations se reproduisent.

3^{ème} Constat : Pas de respect du principe de l'annualité budgétaire

En effet, sur la fin de l'exercice 2011, la commune n'a rattaché que 1773 € alors que l'examen des mandats montre que 85 482 € ont été payés en janvier 2012 pour régler les factures parvenues en 2011. Même constat réalisé pour les exercices 2009 et 2010.

L'audit financier de la commune avait constaté les mêmes anomalies en 2013. En effet, ayant effectué une analyse sur un échantillon de factures du 1^{er} trimestre 2014, il apparaît que 41% du montant de ces factures 2014 auraient dû être comptabilisés sur 2013 (153 000 €).

Fort de ce constat, la nouvelle équipe municipale a corrigé dès 2014 la situation et rattaché les charges et produits à l'exercice. Il aura fallu deux exercices (2014 et 2015) pour rétablir l'annualité des comptes. Dans le même temps, elle a engagé une démarche de recherche d'économies visant à retravailler sur les postes de dépenses les plus importants pour limiter l'impact négatif de ce report.

4^{ème} Constat : Un manque important de procédures internes

Cela ne permettait pas aux services de suivre la procédure budgétaire, ni les procédures d'achat. En effet, l'audit financier a constaté en 2014 un éclatement des tâches et des responsabilités entre les services non formalisé ne permettant de définir le « qui fait quoi ? » et en l'absence de contrôle interne.



D'où de nombreux dysfonctionnements comme :

- le non-respect du code des marchés publics !
- les risques avérés de mauvaise qualité comptable et d'insincérité budgétaire.

Ainsi, consciente de ces lacunes, la commune s'est dotée de deux outils :

- **d'un guide de procédure interne sur les marchés publics** ayant pour but d'établir, en complément de la réglementation en la matière, les règles applicables à la passation des accords-cadres et des marchés publics de la ville.
- **d'un règlement financier**. Cet outil permet de formaliser et préciser les principales règles de gestion financière.

5^{ème} Constat : Utilité du budget annexe régie funéraire ?

Le budget annexe Régie Funéraire ne comportait qu'une section d'exploitation et qu'aucune dépense n'y était retracée. Dès lors, il convenait de supprimer ce budget annexe dépourvu d'intérêt.

La commune a, lors de la séance du conseil municipal du 22 mars 2016, procédé à la réintégration du Budget Régie Funéraire à Autonomie Financière dans le Budget Principal de la commune.

▷ LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Réalisation d'un audit des Ressources Humaines

Après avoir dressé un diagnostic de la masse salariale, le cabinet a développé des leviers d'optimisation de la masse salariale et la collectivité a travaillé sur la mise en place de mesures correctives qui vont au-delà des préconisations de la chambre.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La collectivité a engagé une démarche de GPEC visant à anticiper les besoins en ressources humaines à court et moyen termes. Cela permet d'adapter les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences de demain.

Dans le cadre de cette démarche, la mise en place de prérequis était nécessaire comme **l'établissement de fiches de poste pour chaque agent**. En effet, lors du contrôle de la chambre, seuls 41% des postes en étaient dotés. A ce jour tous les agents de la commune disposent d'une fiche de poste.

Dans la continuité, **les entretiens d'évaluation individuelle ont été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2016**. Pour ce faire, la collectivité avait mis en place des sessions de formation de ses encadrants.

Un nouvel organigramme reflétant les besoins de la collectivité est en cours de définition et sera mis en place très prochainement. Il fait apparaître en sus du nombre d'agents nécessaire au fonctionnement du service public, le niveau d'encadrement, les qualifications, les critères de technicité, de formation ainsi que les sujétions particulières et les contraintes du poste.

Sur la base de ces éléments, les agents de la commune seront rapprochés à un poste et en fonction de l'entretien d'évaluation, les encadrants pourront mieux définir les formations nécessaires pour adapter l'agent au poste qui lui sera attribué.

Ainsi, la collectivité veut rendre lisible sa politique de gestion de ses ressources humaines.



La gestion de l'absentéisme

L'absentéisme est une préoccupation centrale de la commune. **En effet, le taux d'absentéisme global est de 14,48 % contre 10.4 % pour les collectivités de même strate.**

Le nombre de jours de maladie par an (année 2015) représente 8 435 jours. En maladie ordinaire, le nombre de jours moyens d'arrêt est de 15.5 jours.

Il est à noter que 58% des absences sont de courtes durées (- 15 de jours).

Le coût direct de l'absentéisme pour la commune, et donc pour vous, est de 1 026 501 € !

L'absentéisme entraîne une désorganisation des équipes et une démotivation de certains agents.

En effet, la commune n'étant pas assurée pour la maladie ordinaire, car nous ne dépendons pas du régime général, c'est le budget communal qui sert à payer ces arrêts maladie. Ne pouvant pas générer un surcoût d'assurance, elle ne peut remplacer systématiquement les agents absents (surcharge de travail pour les présents). **La commune souhaite donc récompenser les agents qui assurent le travail de leurs collègues absents par l'attribution d'une prime de présentéisme et cela dans l'objectif de diminuer le nombre d'arrêts.**

La gestion des séniors

L'âge moyen des agents de la commune s'élève à 49 ans pour une moyenne nationale comprise pour une collectivité de même strate de 35 à 42 ans.

Ainsi, dans le cadre de la mise en place du nouvel organigramme, la collectivité a :

- pris en compte la pénibilité de certains postes en y affectant des agents plus âgés.
- engagé des démarches de tuilages afin d'éviter une perte des savoir-faire.

La rémunération

Mis en place par l'état dans les administrations publiques, dans un souci de justice et d'équité, la commune va devoir revoir l'intégralité de son régime indemnitaire en mettant en place le RIFSEEP prévue au printemps 2017.

Sur la commune ce sera important car le régime existant démontre **une forte disparité dans l'attribution des primes pour les agents de même catégorie et de même poste.**

Les variations sont importantes allant pour les catégories B de 100 à 800 € pour une même catégorie et un même type de fonction. Cet ancien régime indemnitaire était uniquement basé sur la manière de servir sans plus de détails.

▷ LES RAPPELS À LA RÉGLEMENTATION DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES :

1^{er} rappel à la réglementation : la mise en place d'un règlement et du plan de formation

La commune a engagé une démarche visant à se mettre en conformité avec la réglementation et établir un plan de formation pluriannuel pour ses agents. C'est une obligation légale et ce plan a été soumis en février 2017 au vote des élus.



2^{ème} rappel à la réglementation : l'ajustement des emplois en fonction des besoins réels de la collectivité

En plus du nouvel organigramme, la commune limite les avancements aux besoins en compétence qu'elle aura au préalable définis.

Sur le principe, la commune ne souhaite plus recourir à la promotion interne et privilégie la voie des concours pour la nomination de son personnel si cela est nécessaire.

▷ CONCLUSION

La ville de Bruay sur l'Escaut a voulu situer son action dans le cadre d'une gestion exigeante depuis 2014. Toutes les remarques de la CRC, datant d'avant l'arrivée de la nouvelle municipalité, ont été corrigées depuis.

Conformément aux engagements pris, les taux de la fiscalité locale n'ont pas été augmentés. La Ville a fait le choix de réduire ses dépenses de fonctionnement, de travailler autrement en mutualisant les achats avec les autres communes et en s'impliquant dans le schéma de mutualisation mis en place par Valenciennes Métropole.

En conclusion, après un arrêt des investissements et une compression des dépenses publiques, la commune de Bruay sur l'Escaut a réussi :

- à résorber le déficit cumulé sur 3 ans laissé par l'ancienne majorité
- à s'engager dans un programme ambitieux d'investissement pluriannuel sans négliger des actions de court terme visant à améliorer le cadre de vie de ses habitants :

Rappel :

Le rapport complet est disponible sur le site web de la ville :

- rubrique « Conseil Municipal » - « Procès-Verbaux » - « Conseil Municipal 30/03 »
- ou en suivant ce lien :

<https://www.bruaysurescaut.fr/1-conseil-municipal-2017.html>





• LE BUDGET COMMUNAL

Pour faciliter la lecture, le budget communal a été découpé en deux parties : les dépenses et les recettes (comprenant le fonctionnement et l'investissement).

Le fonctionnement comprend toute les charges qui permettent la gestion au quotidien (les achats, les frais énergétiques, le personnel ...) et l'investissement tout ce qui est gros travaux et achats dont la durée de vie est de plusieurs années (achat de véhicule, construction de bâtiment ...).

Sachez cependant que dans le budget communal ce sont des comptes différents et qu'on ne peut utiliser de l'investissement pour équilibrer du fonctionnement (et vice-versa)

▷ DEPENSES

Les charges à caractère général

Elles regroupent les dépenses quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des différents services municipaux pour assurer leurs missions des services aux habitants.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général (chapitre 011)	3 131 691	3 447 815	3 238 688	2 819 071	2 748 299	3 174 350

Charges en constantes baisses : **699 516€ d'économies depuis 2013.**

En 2017 hausse prévue en raison de la mise en place de nouvelles structures (Espace Livres et Jeux Pont Bruay, agrandissement médiathèque ...)

Le personnel communal

Catégories d'Agents	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Titulaires	180	172	170	176	178	176	175
Agents de l'Etat Détaché	0	0	1	1	0	0	1
Contractuels	20	36	36	33	24	17	18
Contrats Aidés	33	30	32	38	52	39	38
Emplois d'Avenir	0	0	0	2	3	16	18
Apprentis	1	0	0	1	2	1	1
Activités Accessoires	14	14	15	17	2	1	0
Vacataires	38	38	35	64	20	19	31
TOTAL	286	290	289	332	281	269	282

Après des baisses importantes en 2015 et 2016, l'effectif 2017 repart en légère hausse en raison de la création de nouveaux services, de l'augmentation des effectifs de la Police Municipale et de l'impact des arrêts maladies.

Le coût de la masse salariale

	2013	2014	2015	2016	BP 2017
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	7 155 159	7 519 866	7 581 418	7 454 933	Estimation 7 800 000
variation		5,10%	0,82%	-1,67%	4,63%

Après une baisse en 2016, légère hausse à prévoir en 2017 en raison de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 0,6% le 1er février 2017, des 4 tours d'élections (personnel payé), de l'augmentation de l'assurance du personnel de 170 000 € (arrêts maladie), du recrutement de nouveaux policiers municipaux.



Subventions aux associations

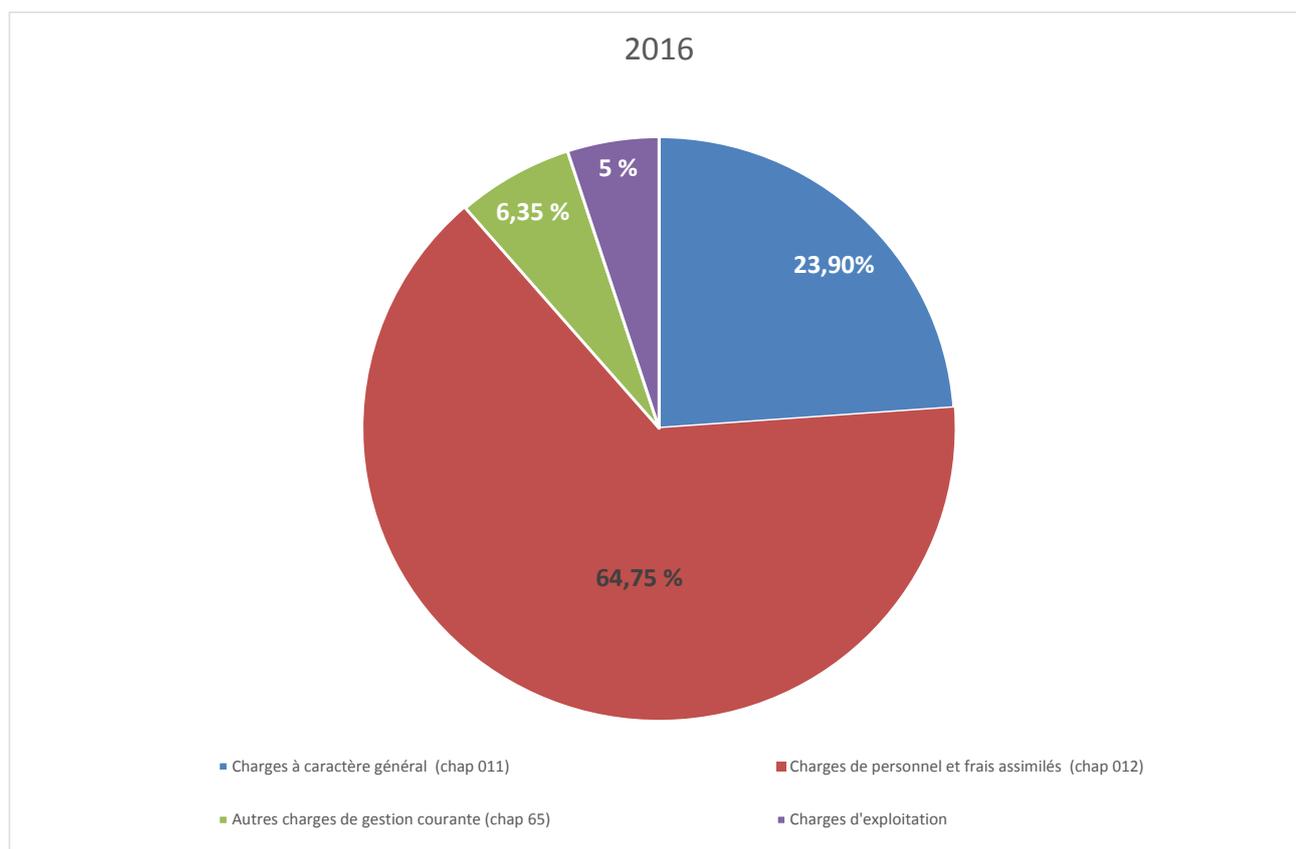
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Associations locales	234 756 €	315 285 €	226 720 €	219 890 €	157 769 €	137 570 €
Evolution	+1,4%	+34%	-28%	-3%	- 28,25 %	- 12,80 %

Les associations contribuent au redressement des finances locales. C'est en concertation avec elle et une étude fine de leurs besoins annuels que les subventions ont été revues et ajustées.

La reprise d'activités par la Mairie permet de faire baisser le budget alloué à certaines associations à l'époque.

Merci beaucoup aux présidentes et présidents, pour cet échange et ce travail constructif.

Répartition des dépenses de fonctionnement



La commune a réduit de 235 720 € ses dépenses sur la section fonctionnement. Le coût général des charges de personnel prend une part plus importante sur le budget (64%).

Cela devrait s'arranger dans les prochaines années avec des départs en retraite remplacés par des jeunes formés actuellement en contrat d'avenir.

Les Travaux

	2013	2014	2015	2016
Terrains bâtis et nus	0,00 €	15 048,00 €	0,00 €	72 500,00 €
Bâtiments scolaires	35 178,06 €	176 043,39 €	121 674,00 €	0,00 €
Dont travaux en régie	0,00 €	57 433,73 €	20 011,30 €	47 386,00 €
Bâtiments publics	22 945,26 €	65 217,01 €	113 086 €	55 162,00 €
Dont travaux en régie	0,00 €	65 217,01 €	42 308,00 €	92 316,70 €
Matériel (roulant, transport et mobilier)	38 782,00 €	0,00 €	59 374,00 €	214 367,00 €
Voirie et réseaux	141 888,02 €	66 880,50 €	66 980,00 €	250 805,00 €

Les travaux dans les écoles et bâtiments publics sont en baisse, car ce sont essentiellement des travaux d'entretien courant (comparé à 2014 et 2015).

En 2016, de gros investissements ont été réalisés dans le cadre des achats de matériels, ainsi que sur les voiries (Renan, Waldeck Rousseau, Route de St Saulve ...). **Les principaux investissements s'élèvent à 732 536€.**

Les projets et le Plan Pluriannuel d'investissement

Les économies permettent de continuer à mettre en place nos projets et améliorer le cadre de vie (état des voiries, entretien des bâtiments publics ...)

Voici l'avancement de quelques-uns des projets qui vous avaient été présentés en 2016.

Entretien et valorisation du patrimoine communal/voirie

- Voiries rues Renan, Gambetta, Waldeck Rousseau, Route de St Saulve et Ledru Rollin
Terminés, en cours ou en prévisions pour 2017
- Mise en conformité de la Maison pour tous
Réalisé
- Création des locaux PM et Brigade verte
Réalisé
- Création de l'espace livres et jeux Pont de Bruay
Réalisé
- Rénovation de l'espace ludothèque actuel
Réalisé et en cours
- Réhabilitation en bureaux jeunesse d'un logement de fonction vacant
Réalisé



Nouvelles technologies

- Installation du Réseau Informatique dans les écoles
- Acquisition de logiciel informatique Compta/RH

Amélioration des conditions de travail

- Implantation de nouveaux vestiaires à la police municipale et équipements du personnel
- Acquisition de nouveaux véhicules pour les ST : bulldozer...
- Acquisition de matériels spécifiques entretiens et espaces verts : laveuse auto-portée, Taille Haie....
- Acquisition de nouveaux matériels pour la médiathèque : Machine à réparer et portique de sécurité.

Culture – Améliorer l'accueil du public

- Acquisition de Vidéo projecteur, Écran de projection et de nouveaux mobiliers pour la médiathèque et les espaces livres et jeux

Ecoles

- Acquisition de tablettes pour les écoles maternelles
- Acquisition de Mobiliers dans les écoles
- Sécurité écoles : Implantation de Panneaux lumineux et de panneaux/objets aux abords des écoles
- Acquisition de nouveaux matériels pour la Restaurant scolaire

Jeunesse

- Acquisition de réfrigérateurs pour les centres de Loisirs
- Implantation d'un City Stade
- Développement des premières actions L.A.L.P (Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité)

Projets structurants

- Démarrage d'une étude de capacité sur la place des Farineau
- Réaménagement intérieur de la médiathèque
- Démarrage de la 1^{ère} phase de chantier de rénovation de l'hôtel de Ville
- Mise en accessibilité de l'hôtel de ville
- Mise en sécurité de l'église Sainte-Pharaïlde

Sécurité

- Rapatriement de la gestion des Caméras au centre-ville
- Installation de caméras Eglise de Thiers
- Acquisition de 5 caméras fixes
- Passage au PV électronique



▷ LES RECETTES

L'imposition

Depuis notre arrivée, les taux des trois taxes locales sont restés au même niveau :

La taxe d'habitation : 22,18 %

La taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,02%

La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,38%

Nous aurions très bien pu utiliser l'excuse de la mauvaise gestion de l'ancienne majorité, des baisses de dotations d'état, pour les augmenter. Cependant, nous avons préféré **travailler durement à la recherche d'économies et à la baisse des charges** pour permettre, avec le même taux, de vous proposer le programme ambitieux que vous avez pu lire dans le PPI.

Le produit des services

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits des services (chapitre 70)	273 388	254 275	226 399	291 673	246 227	243 430

On peut noter qu'en 2016, le produit des services publics enregistre une baisse qui va se poursuivre en 2017 avec la fermeture pour réhabilitation de la salle Goguillon.

La baisse est aussi due à la modification du mode de règlement des cantines. En effet, toute nouvelle inscription nécessitait d'être à jour de ses paiements ce qui a engendré une augmentation importante de la recette 2015 avec le rattrapage des impayés de 2013 et 2014.

De plus, le nouveau mode de fonctionnement des centres de loisirs n'intègre plus la cantine sur la pause méridienne, ce qui baisse les recettes.

Les dotations et les participations

	2013	2014	2015	2016	2017
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	3 303 488	3 194 079	2 946 291	2 724 440	2 555 000
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	1 892 066	2 021 119	2 428 591	2 807 393	2 810 000
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	351 393	343 891	316 363	314 221	314 221
Participations (art 747)	643 767	824 709	986 612	969 759	850 000
Compensations fiscales (art 748)	627 705	589 859	574 333	520 747	520 720
Dotations	6 818 419	6 973 657	7 252 190	7 336 560	7 049 941

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'État et redistribués aux collectivités territoriales.



Depuis 2014 la baisse des concours de l'Etat aux collectivités territoriales est constante. Ainsi, l'enveloppe normée a diminué de 1,5 Milliard € en 2014 et subit de nouveau une baisse de 1,5 Milliard d'euros en 2015.

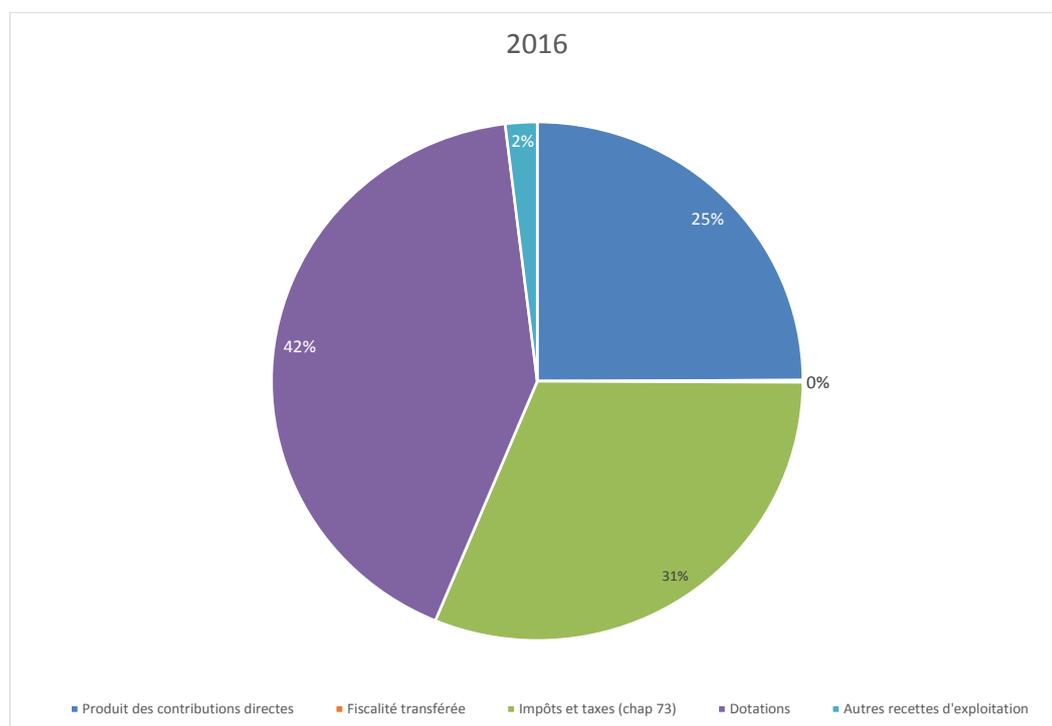
Avec la mise en place de la péréquation et la répartition de la D.S.U cible sur un panel de commune plus large, la commune enregistrera **pour l'année 2017 une prévision de baisse de dotation de 286 619 €.**

Les autres taxes et dotations sont identiques aux autres années (FPIC, Taxe sur les pylônes électriques ...)

Synthèse des principales recettes de fonctionnement

Dans le tableau ci-après, on note **une baisse du total des recettes de 288 918€** due principalement aux points qui viennent d'être abordés (dotations d'état, produit des services ...) et pas entièrement compensés par les contributions directes et augmentation des bases d'impositions.

	2013	2014	2015	2016	2017
Produit des contributions directes	4 101 381	4 184 990	4 376 317	4 375 897	4 449 662
Fiscalité transférée	24 067	24 067	24 067	24 067	24 067
Impôts et taxes (chapitre 73)	5 104 783	5 237 585	5 469 332	5 476 081	5 565 293
Dotations	6 818 419	6 973 657	7 252 190	7 336 560	7 049 941
Total des recettes de gestion courante	12 640 511	12 654 656	13 440 554	13 478 338	13 203 664
Autres recettes d'exploitation	47 045	6 638	36 370	339 325	325 080
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 687 556	12 661 293	13 476 924	13 817 662	13 528 744





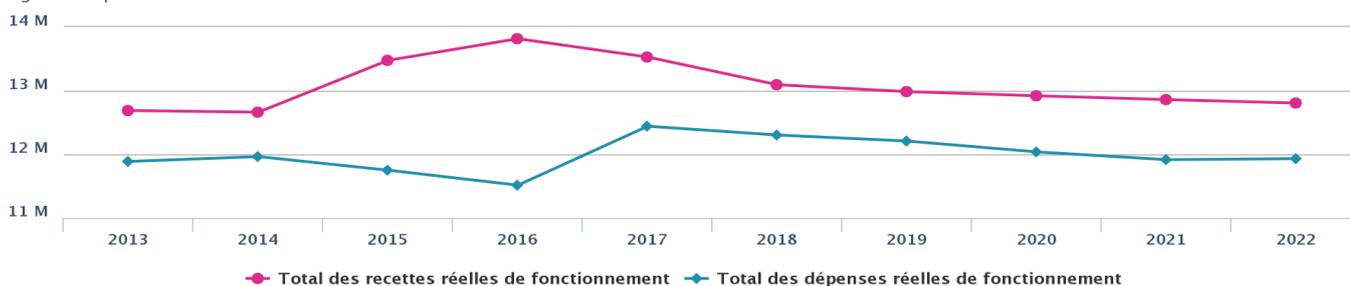
La capacité d'Auto Financement (CAF)

La CAF indique si une commune est capable par ses propres recettes de financer ses dépenses. La bonne gestion des recettes et des dépenses de fonctionnement, permet de **stabiliser nos finances et éviter l'effet ciseaux** (plus de dépenses que de recettes comme cela aurait été le cas en 2015 sans changement de politique comptable ...)

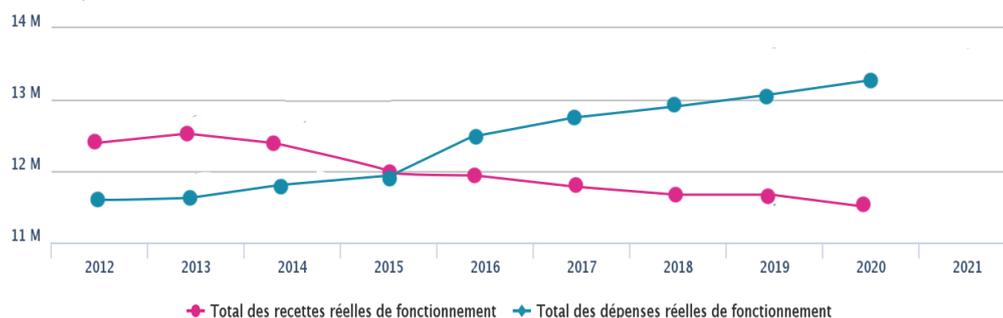
Le produit des services

Effet de ciseau

Budget Principal > scénario ROB



Effet de ciseau



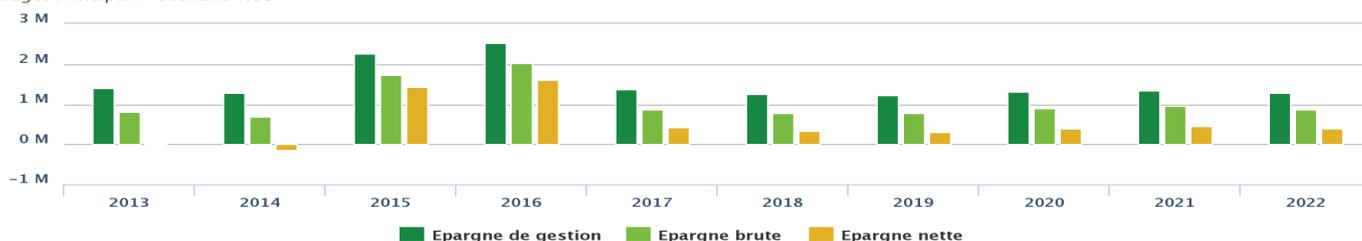
Rappel estimation de l'audit par le cabinet Mazars

L'Épargne

	2013	2014	2015	2016
Epargne de gestion	1 412 619	1 293 230	2 265 706	2 522 499
Intérêts de la dette	611 697	594 837	540 913	505 147
Epargne brute	800 922	698 392	1 724 793	2 017 352
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	817 534	849 827	307 250	418 890
Epargne nette	- 16 612	- 151 435	1 417 544	1 598 462

Les Epargnes

Budget Principal > scénario ROB



Pour 2016, les efforts de gestion importants ont été réalisés et la CAF nette présente un **solde positif de 1 598 462 €**.



Détail des emprunts

La commune a engagé un programme de désendettement. Le ratio de désendettement ci-dessous mesure le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à capacité d'autofinancement constante.

	Rétrospective			Prospective						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio de désendettement	15	17	7	6	13	13	13	11	10	10

C'est un élément essentiel vis-à-vis des banques qui prêteront avec beaucoup de difficultés à une commune ayant un ratio de désendettement supérieur à 15 ans.

Après un travail important en 2015/2016 pour faire passer le ratio de 17 à 6 ans, le ratio de désendettement augmente à partir de 2017 étant donné que la commune accuse une baisse de ses recettes et augmente ses dépenses afin d'intensifier les travaux, améliorer le cadre de vie et développer des actions au profit de toutes les tranches de la population.

	2012	2013	2014	2015	2016
Emprunt	300 000,00	500 000,00	400 000,00	275 000,00	0

En 2016 nous n'avons pas eu besoin d'avoir recours à l'emprunt pour financer nos projets.

Cela grâce, encore une fois, à la bonne gestion de nos finances

► CONCLUSION

Nous vous l'avions expliqué l'année dernière et comme vous pouvez encore le voir à travers ces graphiques et tableaux, grâce au travail effectué par notre équipe, les efforts du personnel communal, de nos associations, les vôtres aussi, notre commune sort de la situation financière désastreuse dans laquelle nous l'avons trouvée et les projets voient le jour.

Les baisses de dotations de l'état restent un souci permanent et nous devons continuer à être vigilants dans notre gestion quotidienne, à redoubler d'efforts dans la recherche de subventions et financements auprès de nos partenaires.

Bruay sur l'Escaut change et va poursuivre sa mutation, vous êtes les premiers à nous le faire remarquer et à nous y encourager. Ces projets, ce changement, c'est l'engagement que nous avons pris auprès de vous et nous allons poursuivre dans ce sens.

Nous restons à votre disposition pour en débattre et recevoir vos avis.

Sylvia Duhamel - Maire
Pascal Lemaire – Adjoint au Maire au Budget et Finances
Les élus du Groupe Majoritaire